

Hermenches Magazine



No 05 - Novembre 2018

Manifestations

- **01 décembre 2018**
Distribution de vin chaud
- **15 décembre 2018**
Distribution des sapins de Noël
- **15 décembre 2018**
Fondue de Noël
- **19 décembre 2018**
Fête de Noël villageoise
- **31 décembre 2018**
Nouvel-An



Nouvelles du « Fonds de la Chapelle »

Suite à l'inauguration de la fontaine, le vendredi 12 octobre dernier, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont fait l'honneur d'être présentes à cette manifestation.

Ce fut une belle soirée, joyeuse et conviviale.

Nous remercions aussi les autorités pour leur présence et leur généreuse verrée !

La fontaine est fleurie, l'eau coule et le banc vous invite lors de votre passage. Sachez en profiter !

Et, pour ceux qui souhaiteraient des renseignements, ou auraient une suggestion, les archives du « Fonds de la Chapelle » sont à leur disposition pour consultation. Nous vous laissons le soin de vous adresser auprès de Madame Marlène Rod Trauffer, au 078/630.06.55.

Agenda 2018

13 décembre 2018

Conseil Général

16 décembre 2018

Election complémentaire à la Municipalité

Distribution de vin chaud en faveur du Téléthon

**Samedi 01 décembre 2018
de 09h30 à 11h30
(à la déchèterie de Villars-Mendraz)**



La Jeunesse d'Hermenches

Conseil Général

**Jeudi 13 décembre 2018
à 20h00 - salle du Conseil
(au collège)**

Nous nous permettons de vous rappeler que toute personne peut assister au Conseil, en qualité d'auditeur ou se faire assermenter si elle bénéficie des droits civiques.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site internet « www.hermenches.ch ».

Au pilier public, vous trouverez également les préavis ainsi que les différents règlements communaux.

Travaux de goudronnage

Nous vous informons que le chemin de la Verne et celui des Chênes, vont bénéficier d'un nouveau revêtement bitumineux. Ces travaux débuteront aux alentours du 20 novembre prochain.

La Municipalité invite les bordiers des deux chemins précités, à se conformer à la signalisation provisoire qui sera mise en place. Le respect de celle-ci, ainsi que les conseils des responsables de chantier, permettront la réouverture des deux axes, dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions d'avance pour votre indulgence et votre compréhension.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser auprès du Municipal responsable, Monsieur Raphaël Morel (079/250.86.26).

La Municipalité



Déneigement

Les Municipalités d'Hermenches et de Jorat-Menthue ont pris la décision, ceci dans un but d'économie et de protection de l'environnement, de ne plus déneiger le chemin reliant les deux Communes, soit entre les Galites et le quartier de la Solitude.

Une signalisation adéquate sera posée durant la période hivernale afin d'en aviser les usagers.

La Municipalité



Distribution des sapins de Noël

**Samedi 15 décembre 2018
dès 10h30 - au battoir**

La Commune procédera à la distribution des sapins, **que vous aurez préalablement commandés.**

Lors de votre commande, merci de bien vouloir préciser la grandeur du sapin :

- Petit (jusqu'à 1.00 mètre)
- Moyen (jusqu'à 1.80 mètres)
- Grand (plus de 1.80 mètres)

La modeste somme de Frs. 10.- par arbre vous sera demandée.

Commande sapins de Noël

Délai : 06.12.2018

Didier Fiaux
079/403.64.22
admin@hermenches.ch



Fondue de Noël

**Samedi 15 décembre 2018
dès 11h30 - au battoir**

Le Groupe Animation vous attend nombreux pour déguster la Fondue de Noël !

Fête de Noël villageoise

**Mercredi 19 décembre 2018
dès 19h30 - au battoir**

Le représentant de la paroisse délivrera le traditionnel message de Noël aux enfants et à leur famille.

Les enfants du village vous joueront des scénettes de Noël et le chœur d'hommes « Les Mec'connus de la Bressonne » se produira également.

La Commune offrira le verre de l'amitié.

Nous remercions les personnes qui auront la gentillesse d'apporter gâteaux salés ou sucrés selon leurs convenances. Veuillez vous annoncer auprès de l'administration (admin@hermenches.ch) ou auprès de M. Sylvain Crausaz (078/628.02.82).

Election complémentaire à la Municipalité

LE PREFET DU DISTRICT DE LA BROYE-VULLY

VU :

- La loi du 16.05.1989 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25.03.2002 (RLEDP)
- Le refus de **Madame Anne-Françoise Baudois, élue le 07.10.2018**
- L'autorisation du Service des communes et du logement (Division affaires communales et droits politiques) du 29.10.2018.

CONVOQUE :

Les électrices et les électeurs de la Commune d'Hermenches, **le dimanche 16 décembre 2018**, pour élire un-e conseiller-ère municipal-e.

CONDITIONS GENERALES :

L'élection du-de la conseiller-ère municipal-e aura lieu en un seul jour, selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour).

Le vote par correspondance ne peut être exercé que pour le premier tour.

En cas de second tour, seul le vote au bureau de vote sera possible. Les électrices et électeurs qui n'ont pas voté pour le premier tour, doivent prendre leur carte de vote avec eux. Les autres la retrouveront au local de vote.

Une élection tacite est exclue tant au premier qu'au second tour éventuel.

CORPS ELECTORAL :

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de défiance mentale (art. 390 et 398 CC)) :

- Les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune, inscrits au rôle des électeurs et pourvus du matériel officiel
- Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins, inscrites au rôle des électeurs et pourvues du matériel officiel

Seront automatiquement incluses dans le rôle, les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le rôle des électeurs peut être consulté au greffe municipal, durant les heures normales d'ouverture du bureau.



EN CAS DE SECOND TOUR :

Les listes des candidats doivent être déposées au moins une heure avant le scrutin, en main du président en charge du bureau, qui prend note de la date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

Le greffe transmet au bureau électoral, pour être à disposition des électeurs :

- Les cartes de vote qu'il a reçues dans le cadre du premier tour
- Des enveloppes de vote jaunes
- Des bulletins officiels pour le vote manuscrit

VOIE DE RECOURS :

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours dès la découverte du motif de plainte, mais au plus tard le troisième jour suivant la publication des résultats ou la notification de l'acte mis en cause.

Une représentation féminine serait souhaitable au sein de notre Municipalité. Toutefois, toute personne remplissant les conditions d'éligibilité, qui aime sa commune et qui a du temps à y consacrer, est encouragée à se présenter. Les membres de la municipalité en place, se tiennent volontiers à disposition pour répondre aux questions des éventuels candidats.

**Programme
Election complémentaire à la Municipalité**

**Dimanche 16 décembre 2018
à 08h15 - salle du Conseil (au collège)**

- **08h00 à 09h00**
Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour
- **09h00 à 09h30**
Dépouillement des votes
- **09h30**
Proclamation des résultats
- **10h30 précises**
Dernier délai pour le dépôt des listes pour le 2ème tour, auprès du Président du bureau
- **11h30 à 12h30**
Ouverture du bureau de vote pour le 2ème tour
- **12h30 à 13h00**
Dépouillement des votes
- **13h00**
Proclamation des résultats



Une buvette sera organisée lors de cette matinée.



**Nouvel-An
« Cérémonie des Oscars »**

**Lundi 31 décembre 2018
dès 19h00 - Au Battoir**

La jeunesse d'Hermenches vous invite dans le mythique Hollywood-battoir pour sa grande cérémonie des Oscars.

Nous concluons cette année par cette grandiose soirée lors de laquelle les meilleurs acteurs et actrices se verront récompensés.

Tapis rouge, repas de prestige, animations par les plus grandes stars puis grand bal dès minuit seront là pour couronner le tout.

Au menu :

- Apéritif
- Velouté de courge
- Fondue chinoise fraîche, coupée en bâtonnets (*bœuf, cheval et poulet de chez Haenni*) et ses accompagnements
- Dessert surprise
- Flûte de Clairette à minuit tapante

Prix :

- Frs. 60.- / adulte (apéritif et flûte de Clairette offerts)
- Frs. 4.- / année d'âge pour les enfants jusqu'à 15 ans

Inscriptions

Délai : 28.12.2018

Ivana Blaser
079/967.62.84

jeunessehermenches@gmail.com

Nous nous réjouissons de vous accueillir sur le tapis rouge le 31 décembre au Hollywood-battoir d'Hermenches !

La Société de Jeunesse

Conciergerie du battoir

Madame Rita Meystre a décidé de mettre fin à sa collaboration pour la conciergerie et la gestion du battoir, au 31 décembre 2018.

De ce fait, si vous êtes intéressé-es à reprendre ce poste, nous vous laissons le soin de postuler par écrit, auprès de l'administration communale, d'ici au **vendredi 14 décembre 2018**.

Pour plus de renseignements sur la fonction, vous pouvez vous adresser à Monsieur Olivier Dutoit, Municipal responsable, au 078/713.94.36.

Nous en profitons pour remercier Madame Meystre, pour sa collaboration durant ces années passées.

La Municipalité

Bureau communal

Horaires de fin d'année

Nous vous informons que le bureau sera ouvert jusqu'au lundi 17 décembre 2018, compris.

Notre secrétaire se fera un plaisir de vous accueillir **dès le lundi 07 janvier 2019**, pour une nouvelle année !



La Municipalité



Vœux de fin d'année

Nous vous souhaitons de très belles et heureuses fêtes de fin d'année !

La Municipalité